

Hier matin, une démonstration de protestation a été faite par plusieurs ouvriers du métal devant le bureau du patron et les ouvriers étaient réunis au patronat et refusent à faire des modifications.

Chez M. Brodeur fils, rue de l'Alma, 12, rattachement aux caisses le travail vendredi dernier.

Il formule des réclamations identiques à celles présentées par les ouvriers de la matinée. La réclamation reste la même que pour les ouvriers de cette dernière fabrique.

Chez M. Rochebruno-Descoutreux, les ouvriers rattachés en grève sont au nombre de 40. Deux ouvriers qui n'ont donné aucun résultat ont lieu hier en présence de M. le juge de paix.

Chez M. Masselot, boulangerie rue Saint-Pierre les boulangeries au nombre de 22 ont cessé le travail depuis mercredi matin. Ils demandent 3 francs au lieu de 2 fr. 70 par journée de travail de douze heures.

Les patrons ont consenti à une augmentation de 10 centimes que les ouvriers ont jugé insuffisante et pour ce faire.

Les ouvriers bûcherons âgés de 15 à 25 ans ont été affectés au travail des rattachements Gareux que si M. Rochebruno-juge bon de remplacer ses ouvriers par des bûcherons gagnant beaucoup moins il continuera à réaliser des bénéfices importants. Des menaces de remettre les livrées ont été faites aux délégués qui se sont rendus à la fabrique.

Chez M. Vandenbergh, rue d'Anvers, les rattachements sont en grève depuis mardi matin. Ils demandent 37 centimes l'heure au lieu de 25. Des menaces de remettre les livrées ont également été faites aux délégués. Les bûcherons rattachent momentanément les rattachements en grève.

Chez M. Edmond Masselot, à France, les rattachements et rattachements 39 bûcherons et bûcheresses ont cessé le travail depuis vendredi matin.

Ils demandent une augmentation de 20 centimes par mille numéros et un minimum de salaire de 23 francs par semaine pour les rattachements.

Ils demandent également que, lors de l'absence d'un camarade, les ouvriers qui ne viennent pas à la besogne puissent toutefois intégrer le somme de travail accompli. Actuellement M. Masselot a préféré pour une semaine une somme de 7 francs 50 qui reviennent de droit à ses ouvriers.

Aux bûcherons qui travaillent 10 heures par jour, on refuse 15 centimes par heure, alors que les ouvriers estiment que cette retenue est illégale.

Des menaces de remettre les livrées ont été faites aux délégués.

Chez M. Paul Jengoux, rue des Taxis, 30 rattachements sont en grève depuis vendredi.

Ils demandent une augmentation de 10 francs par mille numéros, ce qui équivaut à 10 centimes par heure.

Le agent a rédigé une ordre de réunion qui sera chargé.

Ensuite il y a une grève.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain avait causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandent 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain avait causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandent 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandent 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grévistes des différents ateliers est à l'arrachement.

La police a procédé à l'arrestation une couturière Marie Baulieu, tulleuse, âgée de 25 ans, demeurant rue du Alogette, 21.

Cette fille s'est présentée chez un tailleur de la grande Rue en déclarant son nom à la porte d'entrée de l'atelier qui dépend de l'alogette.

Elle a été arrêtée et placée au poste de police.

Le père de cette dernière, elle répondant 20 francs d'accomplice sur le travail fait. Ses menhances l'auront fait donner, mais hier la mèche fut éteinte. C'est ce qui a provoqué l'arrestation de Marie Baulieu.

Chez M. Toulemonde, boulangerie Gambetta 240 rattachements en grève depuis lundi matin demandant le retrait d'un ouvrier qui après s'être pris de querelle avec un de leurs camarades ayant fêté le lendemain ayant causé le retour de ce dernier.

On croit que M. Toulemonde sera bien droit aux réclamations de ses ouvriers.

Chez M. Mouille-Motte, rue des Ourpiennes, 19 rattachements en grève depuis mercredi demandant 18 francs par semaine au lieu de 16 francs. Les premiers étant rattachés à l'atelier, demandent l'autorisation de gagner moins que partout ailleurs.

La demande des grév